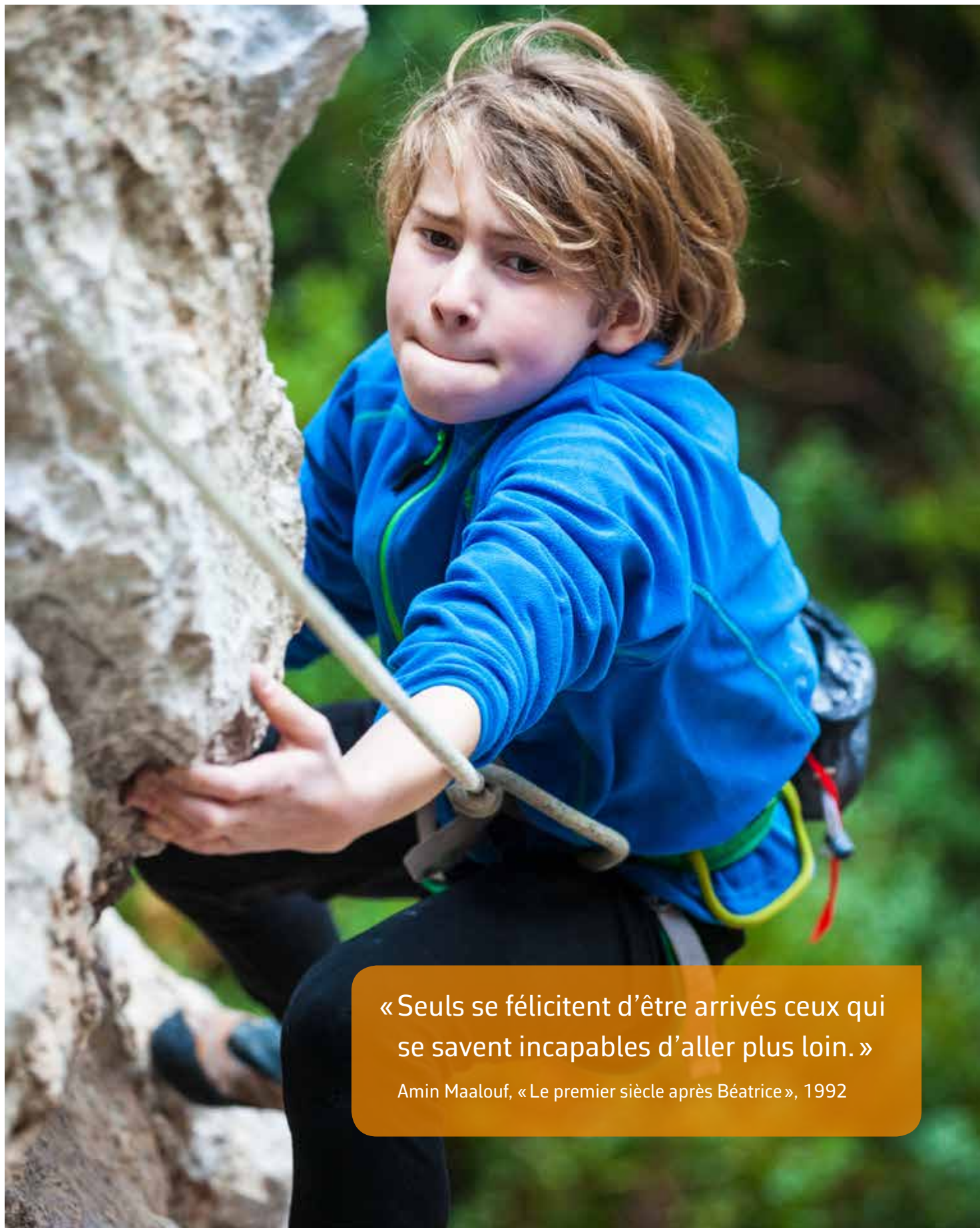


appelinfo



Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre • Trimestriel • n° 2 • juin 2019
E.R.: Marc Mansis, Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles • Bureau de dépôt Bruxelles X



« Seuls se félicitent d'être arrivés ceux qui se savent incapables d'aller plus loin. »

Amin Maalouf, « Le premier siècle après Béatrice », 1992

| Dans ce numéro

- 3 Édito
- 4 Communiqué « Négociations sectorielles »
- 5 Humeur « Le Travail collaboratif... »
- 6 Communiqué des pilotes du PPEE
- 11 Photos Congrès 2019
- 12 Table ronde des politiques
- 14 Voir l'école maternelle en grand
- 16 Coin « circulaires »
- 18 Tronc commun
- 21 Formulaire d'affiliation
- 23 Nous vous répondons !

| Loin du tumulte politique...

Alea jacta est

Quand nous lirons ces lignes, les élections seront derrière nous, les rapports de force connus et des majorités de gouvernement peut-être déjà formées. Mais au-delà de ce grand questionnement politique, il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne l'École se profile celui de son avenir.

Quelle sera notre École demain... quel que soit le paysage politique ?

Soumise depuis plusieurs décennies aux diktats politiques (le Pacte Scolaire de 1959 par exemple), elle ne doit sa survie et sa capacité de rendre crédible le contrat passé entre elle et la société qu'à l'engagement de ses acteurs à se mobiliser pour faire avancer cette grande machine dans l'intérêt de tous les jeunes qui, pour une bonne partie d'entre eux, y passeront un tiers de leur vie ! Et pourtant que de freins, de contrevérités, de lourdeurs, de contreperformances, de gaspillages, de rancœurs, d'humiliations !

Malgré tout, les enseignants continuent bon gré mal gré à vouloir le meilleur pour leurs élèves (et pour eux aussi). Le pire serait qu'on ne voie dans l'École qu'un plan de carrière, un moyen (comme un autre) de gagner « sa croûte » ou de satisfaire des ambitions.

Cela seul ne lui permettra jamais de se renouveler, de se moderniser, d'être plus performante ni socialement adéquate (nouvel « ascenseur social ? »). Cela c'est l'École d'hier, celle des grincheux et des insatisfaits.

Faut-il le rappeler ?

L'enseignement n'est pas un métier comme les autres, il n'a pas de finalité « économique », il travaille sur du matériel humain dont le rendement est incertain même dans des conditions optimales. Plus qu'aucun autre il doit fonctionner sur la confiance que s'accordent mutuellement ceux qui y travaillent ensemble et désirent faire avancer les débats sociétaux.

Faut-il insister ?

Nous avons connu quelques décennies d'apparente « paix » dans les relations sociales entre d'une part les enseignants et d'autre part les PO, directions et réseaux.

Quels sont les intérêts de ces réseaux sur lesquels s'organise notre système scolaire (qui, soit dit en passant, est anachronique et obsolète) ? Il s'agit sans doute d'une culture très néolibérale d'asservissement des travailleurs à la volonté de quelques-uns qui détiennent une part de pouvoir.

Ce n'est rien de le dire, mais il faut savoir que les conflits, procès, sanctions disciplinaires, tensions, problèmes émaillent de plus en plus les relations sociales au sein des écoles. La Loi, c'est la Loi.

C'est ce que nous croyons (innocemment). Il y a la Loi (tout court) à laquelle nous nous référons, mais il y a aussi la Loi revisitée et à géométrie variable selon les intérêts des directeurs et PO, au mépris de la paix sociale dans les écoles, la santé et les parcours professionnels des enseignants.

Ce à quoi on assiste (dans les écoles ou les entreprises) c'est un détricotage sournois et déterminé de tout ce qui donne aux enseignants l'envie de faire ce métier.

Après cela on lèvera les bras au ciel en poussant des cris de vierge effarouchée : « Comment se fait-il qu'il y ait une telle pénurie dans ce magnifique métier si envié ? »

Le problème est là. Notre avenir, c'est qu'il n'y aura bientôt plus assez de profs pour enseigner.

Après tout, supprimons l'École et la sécurité sociale et le système judiciaire : tout cela coûte cher ! Laissons les nantis disposer à leur guise de ce qu'ils possèdent.

Le Pacte d'excellence est ce qu'il est : imparfait, parfois incertain, complexe. Je ne vois pas, dans les dix à vingt années qui viennent, ce qu'on pourrait lui substituer pour faire vivre une autre École. Si on lui en donne les moyens et si on l'inscrit dans la durée, peut-être aura-t-il une chance de survivre au tumulte politique. Donnons-lui au moins l'occasion d'être une vraie opportunité ! Une société sans École est une société morte. Je n'ai pas envie de dire : « Pauvres enseignants, pauvre École, quelle galère ! ».

[Jacques Morisot, président]

Accord en mode mineur...

Position de l'APPEL – CGSLB sur le protocole soumis par le Gouvernement de la FWB suite à la négociation sectorielle 2019 – 2020 relative à la programmation sociale dans l'enseignement.

L'APPEL regrette le procédé qui consiste à faire état d'avancées déjà acquises, notamment dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Les attentes en matière salariale étaient fortes et avaient mobilisé nombre de nos militants le 3 avril dernier. La réponse y apportée est pour le moins timide. L'amorce d'un alignement progressif de la partie fixe de la programmation sociale est peu satisfaisante.

Le maintien du mécanisme actuel des DPPR et la défense ferme du maintien des droits acquis des membres du personnel en termes de pensions sur les périodes déjà prestées avec tantième préférentiel relève de l'équité et de la bonne gouvernance. La DPPR est le système qui permet le plus souvent

aux membres du personnel en fin de carrière de poursuivre leur activité à temps partiel. Elle contribue donc à limiter la pénurie d'une part et les jours d'absence pour maladie d'autre part.

L'APPEL invite le futur Gouvernement à prévoir une enveloppe budgétaire afin de répondre aux revendications légitimes des organisations syndicales lors des prochaines négociations sectorielles bisannuelles.

En conclusion, le texte proposé à la signature est un accord a minima mais il a le mérite de présenter une feuille de route claire et une déclaration d'intentions ferme. Dans le contexte politique actuel, nous pensons qu'il peut être approuvé, malgré la faiblesse des avancées salariales pour les personnels et la tonalité mineure qui ressort de l'ensemble. |

[Pour l'APPEL – CGSLB,
Marc Mansis, Secrétaire général]

| Travail collaboratif...

C'est entendu, c'est décidé, c'est à présent coulé dans les textes légaux : dorénavant les enseignants devront effectuer des périodes de travail collaboratif... La circulaire 7167 du 3 juin 2019 vous explique tout sur la mise en œuvre du décret du 14 mars 2019 « portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs » Est-ce à dire que les enseignants ne collaboraient pas ou peu ? Nooooo, bien sûr que non ! Mais la volonté était de « valoriser » toutes ces tâches déjà accomplies dans l'ombre et insuffisamment reconnues... Il y aurait un réel souci d'objectivation... Noble intention ! Et le corps professoral d'applaudir d'un seul « homme », si on peut dire.

Comme souvent, la réalité est quelque peu différente. Localement, on interprète à tout va et devinez qui sont les dindons de la farce ? La participation aux journées portes ouvertes, à une fancy-fair, un souper boudin compote, quelle belle manière de collaborer au profit des œuvres gérées « en bon père de famille » ! Il y a de l'empressement à vouloir modifier les règlements du travail... Du côté des fédérations de pouvoirs organisateurs, on minimise : « Bien sûr, il se pourrait que çà et là, quelques directions peu au fait des procédures aient pris les devants mais cela resterait assez marginal. » C'est cela, oui... Le problème est qu'à ce jour, aucun accord n'est intervenu en commission paritaire où l'on travaille à l'élaboration d'un modèle de règlement de travail. Cet empressement à vouloir marcher plus vite que la musique nous fait craindre le pire, d'autant plus qu'on peut lire dans une note diffusée par une fédération de PO que « L'organisation du travail collaboratif, les modalités

pratiques du service à l'école et aux élèves devront être concertées avec les représentants des enseignants. (...) Ces modalités devront, autant que faire se peut, faire l'objet d'un consensus au sein de l'établissement. Les directions mettront tout en œuvre pour y arriver. Toutefois, en dernière instance, le Pouvoir organisateur peut décider seul et motiver. »* Oui, vous avez bien lu !

Est-ce en chargeant la barque des personnels qu'on compte enrayer la pénurie sévère qui sévit dans l'enseignement ? Est-ce en imposant et instaurant des contrôles tous azimuts qu'on participera à la politique du bien-être à l'école ?

Il est bien évident que dans un souci d'efficacité, les enseignants ont tout intérêt à travailler ensemble, échanger leurs expériences et bonnes pratiques, élaborer des projets communs, favoriser les approches interdisciplinaires, etc. En la matière, le Pacte n'a rien inventé, il l'a simplement réaffirmé. Que d'aucuns en profitent pour rendre les personnels taillables et corvéables, nous ne pouvons bien sûr pas l'imaginer ! Une vigilance toute particulière s'impose !

André Comte-Sponville nous le rappelle : « Une bonne intention peut aboutir à des catastrophes, et la pureté des mobiles, fût-elle avérée, n'a jamais suffi à empêcher le pire. » Ensemble, mobilisons-nous et évitons le pire ! |

[Marc Mansis, Secrétaire général]

* SEGEC, note aux Directions, Gruson L. et Cartuyvels G., mai 2019

LES PILOTES DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE S'ADRESSENT AU MONDE POLITIQUE EN CAMPAGNE

1. Le Pacte est né d'un **double constat et d'une triple conviction.**

Le double constat, c'est d'une part **qu'il est impératif de faire évoluer l'école** et, d'autre part, que **ce constat est répété depuis de trop nombreuses années sans jamais avoir été dépassé.**

Les mêmes réalités caractérisent en effet notre système scolaire depuis trop longtemps, malgré l'énorme investissement individuel des acteurs de l'école: des savoirs et des compétences en moyenne insuffisamment maîtrisés, des différences beaucoup plus marquées qu'ailleurs entre ceux qui réussissent bien et ceux qui ont plus de difficultés, un système scolaire qui ne corrige pas les inégalités de départ, un taux exceptionnellement élevé de redoublement, un taux trop faibles d'enfants à besoins spécifiques scolarisés dans l'enseignement ordinaire, un enseignement qualifiant qui constitue d'abord une filière de relégation, des grandes différences de dynamiques entre écoles, etc.

2. La triple conviction qui découle de ce double constat, c'est d'abord, **qu'il n'y pas de solution simple pour réformer l'école** : il ne suffit pas de voter quelques décrets pour aboutir à un système scolaire plus efficace et plus équitable. Il faut impérativement affronter la complexité dans la durée, agir sur de nombreux leviers pour mobiliser tous les acteurs si l'on veut aboutir à autre chose que des changements qui sont séduisants sur papier mais qui ne changent pas fondamentalement la réalité des classes. L'école a besoin de temps pour évoluer. **Il faut mener une réforme systémique qui s'inscrit sur le court, le moyen et le long terme**

Dès lors, et c'est notre deuxième conviction, **pour réformer l'enseignement, il faut suivre une feuille de route sur une durée qui, nécessairement, dépasse le temps d'une législature.** La réforme de notre système scolaire, pour avoir des chances de dépasser les constats faits depuis 20 ans, ne peut donc être celle d'un ministre, d'un parti ou d'une majorité parlementaire.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Enfin, et c'est notre troisième conviction, **on ne peut réformer l'école durablement qu'avec l'adhésion progressive de ses acteurs**. Il est tout aussi important de se donner une feuille de route sur le long terme et de s'y tenir, que d'ajuster en permanence le chemin tracé à ce qui se passe réellement dans les écoles en recherchant l'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs.

3. Dans ce contexte, **nous avons pris le temps, entre le printemps 2015 et le printemps 2017, de co-construire une feuille de route commune** en dépassant nos a priori et nos divergences. En nous appuyant sur des expertises scientifiques mais aussi sur l'expérience des acteurs de terrain et sur un processus participatif important, nous nous sommes entendus sur un programme cohérent de transformations profondes de l'école : le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Nous sommes convaincus que, s'il est mis en œuvre dans l'ensemble de ses aspects et en respectant les équilibres que nous avons longuement négociés, ce Pacte pourra permettre de **renforcer la qualité de notre enseignement, tout en le rendant plus équitable**. Nous avons en effet défini une feuille de route concrète et chiffrée avec des objectifs précis, des échéances claires et un plan d'action sur le court, le moyen et le long terme. Il s'agit en particulier d'ici 2030 d'améliorer la maîtrise des savoirs de base, de réduire les différences de résultats entre les élèves les moins favorisés et les plus favorisés, de réduire le redoublement et le décrochage, de maintenir plus d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, d'améliorer le climat scolaire et le bien-être à l'école, d'amener plus d'élèves à l'emploi et d'augmenter la réussite dans l'enseignement supérieur.
4. **Le Pacte est fait de compromis parfois difficiles**. Si nous avions dû écrire le Pacte seuls, chacun d'entre nous aurait tracé un chemin différent. Pour chacun des acteurs qui sont autour de cette table, certaines réformes sont plus difficiles à endosser que d'autres. Mais en même temps, **le Pacte constitue une opportunité unique et historique de réformer l'école parce qu'il représente le seul chemin qui nous est commun**. En ce sens, il n'y pas d'alternative au Pacte. **Personne ne nous entraînera dans une renégociation des équilibres auxquels nous avons abouti après deux ans de travail. Rouvrir une négociation sur ces équilibres serait remettre en cause ce qui est pour nous essentiel : la nécessité de ne pas changer de direction au début de chaque législature. Rouvrir une négociation sur ces équilibres serait également prendre le risque insensé de casser une dynamique qui mobilise aujourd'hui des dizaines de milliers d'acteurs du système scolaire**.
5. **En deux ans, de nombreuses réformes ont été engrangées pour concrétiser les grands axes du Pacte dans deux grandes directions**.

Pour réformer l'école, nous pensons qu'il faut des **mesures structurelles** qui modifient les règles du jeu du système scolaire et l'affectation des moyens qui y sont consacrés. La définition d'un nouveau tronc commun pour les élèves de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} secondaire, la revalorisation de l'enseignement maternel, les nouveaux dispositifs et les nouvelles ressources prévues pour combattre l'échec ou favoriser l'apprentissage de la langue d'enseignement,

comme ceux visant à renforcer la gratuité vont dans ce sens. Mais nous pensons aussi, et c'est une des spécificités essentielles du Pacte par rapport à d'autres réformes menées par le passé, **qu'il faut miser sur l'autonomie, la mobilisation, la responsabilisation collective des équipes éducatives, école par école, tout en assurant l'implication des parents et des élèves.** Les écoles ont des spécificités, les élèves ont des spécificités qui ne peuvent être traitées uniformément. Si l'on veut améliorer globalement les résultats de notre système scolaire, il faut laisser un maximum d'espace pour la mobilisation de l'intelligence, de la compétence, de l'expertise collective des équipes éducatives. **Notre conviction est que l'amélioration du système scolaire proviendra d'abord de la somme des plans d'action spécifiques construits par les équipes éducatives, dans le cadre des moyens que le Pacte met à leur disposition.** C'est dans ce contexte que, petit à petit, une adhésion progressive des acteurs de l'éducation à une feuille de route commune peut se construire de manière durable sur le terrain.

6. En deux ans, du printemps 2017 à la semaine passée, un programme de réformes structurantes sans précédent a été adopté:

- adoption du système des plans de pilotage/contrats d'objectifs;
- réforme de l'organisation du travail des enseignants et renforcement de la formation continuée;
- réforme du rôle, des modalités de sélection des directeurs et de leur formation initiale;
- réforme du fonctionnement et des missions du conseil de participation des écoles ;
- renforcement de l'aide administrative pour les écoles fondamentales et spécialisées ;
- nouveau rôle et nouveaux moyens pour les Fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- réforme fondamentale de l'inspection et suppression du contrôle a priori du niveau des études ;
- repositionnement du rôle de l'administration de l'enseignement à travers notamment la création du corps de délégués aux contrats d'objectifs ;
- distinction des rôles de régulateur et d'opérateur de l'autorité publique et autonomisation, dans ce cadre, de WBE;
- renforcement de l'encadrement dans l'enseignement maternel ;
- nouveau dispositif et moyens supplémentaires pour combattre les difficultés de maîtrise de la langue d'enseignement au début de la scolarité ;
- expérimentation de nouveaux dispositifs de différenciation, d'accompagnement personnalisé et de remédiation;
- adoption du code revisitant le parcours des élèves de la première maternelle à la troisième secondaire ;
- mise en place d'un dispositif particulier pour les écoles en écart de performance ;
- renforcement de la gratuité en commençant par l'enseignement maternel ;
- abaissement de l'âge de l'obligation scolaire ;
- adoption de la première stratégie numérique pour l'école ;

- mise en production de la première plateforme de ressources pédagogiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des enseignants (e-classe) ; etc.

Toutes ces réformes ont été menées en respectant les équilibres que nous avons définis en 2017 dans la feuille de route du Pacte.

7. La concrétisation du Pacte sur les deux dernières années, ce ne sont pas seulement des décrets et des arrêtés. C'est aussi une mobilisation sans précédent d'acteurs au service de l'amélioration du système scolaire :

- des milliers d'acteurs se sont mobilisés dans le cadre de la co-construction du Pacte ;
- des dizaines de milliers d'acteurs sont impliqués dans l'élaboration des premiers plans de pilotage des écoles ;
- des centaines d'acteurs sont mobilisés depuis deux ans dans l'élaboration concrète des contenus des apprentissages qui seront enseignés dans le cadre du nouveau Tronc commun. Le premier référentiel maternel devrait être prochainement soumis au Gouvernement ;
- des chercheurs de toutes les universités et de toutes les hautes écoles accompagnent ce mouvement.

8. Tout cela témoigne d'une mobilisation extraordinaire au service de l'amélioration de notre système scolaire. Les fondations d'une évolution fondamentale de celui-ci ont bien été posées. Ce n'est cependant qu'un début. Le Pacte ne portera ses fruits que si la feuille de route est suivie jusqu'à son terme en 2030.

De nombreuses réformes restent à engranger. Du temps et des moyens sont indispensables pour que les réformes votées s'implémentent partout, pour les adapter et les ajuster si nécessaire, pour intégrer la dimension sociale du changement tout en respectant l'engagement de maintien de l'emploi.

Il reste encore beaucoup de craintes à rencontrer et de scepticisme à dépasser. Des réponses devront être apportées à ceux qui, dans l'enseignement secondaire en particulier, s'interrogent, à juste titre, sur les modalités de mise en œuvre du nouveau tronc commun. Les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé qui sont aujourd'hui dans une phase d'expérimentation devront être généralisés et les moyens pour les mettre en œuvre devront être déployés. Les initiatives essentielles prévues par le Pacte pour l'enseignement supérieur en général et pour l'enseignement qualifiant en particulier devront être concrétisées. Il en va de même pour les initiatives relatives à l'enseignement spécialisé, aux CPMS et à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Les travaux sur les rythmes scolaires et sur la gratuité devront être poursuivis. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux des Régions devront s'entendre sur l'alternance et plus globalement sur la meilleure manière d'assurer la complémentarité des secteurs de la formation et de l'enseignement. Et puis, en lien avec le Pacte, la réforme de la formation initiale des enseignants,

actuellement en cours de concrétisation, doit renforcer de manière significative la formation des enseignants. Il faudra assurer le suivi de ses impacts sur la rémunération des enseignants comme des directeurs et mesurer ceux-ci à l'aune, notamment, de la revalorisation de ces métiers et de la lutte contre la pénurie, dossier devenu critique qu'il faudra prendre à bras le corps.

9. En conclusion, nous rappelons **que le Pacte n'a pas pour objet de confisquer le débat démocratique sur l'école**, pas plus qu'il ne cherche à gommer les légitimes divergences qui doivent pouvoir s'exprimer dans ce cadre. **Nous demandons toutefois aux partis**, qui se présentent à l'électeur et qui seront ensuite amenés à former des majorités en fonction du résultat de l'élection, **d'inscrire leur projet pour l'école dans le respect des équilibres du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Abandonner cette feuille de route au lendemain des élections, c'est l'assurance de faire dans 10 ans les mêmes constats sur ce qui ne fonctionne pas dans notre système scolaire que ceux que l'on fait depuis 20 ans.**

Sans gommer nos différences, nous, fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats, fédérations d'associations de parents, nous avons recherché les convergences qui pouvaient nous permettre d'avancer ensemble. **Durant les deux dernières années, des dizaines de milliers d'acteurs se sont mis en mouvement sur le chemin qui a été tracé par le Pacte.** Nous demandons que la méthode qui a été mise en place soit pérennisée **et que la feuille de route que constitue le Pacte soit suivie, en évitant la tentation de la dispersion, pour ne pas gâcher l'opportunité unique qu'il constitue pour l'avenir des Wallons et des Bruxellois.**

Michel BETTENS, FELSI
Fanny CONSTANT, CECP
Roberto GALLUCCIO, CPEONS
Etienne MICHEL, SeGEC
Eugène ERNST, CSC Enseignement
Emmanuel FAYT, SEL SETCA
Marc MANSIS, CGSLB APPEL
Joseph THONON, CGSP Enseignement
Masanka TSHIMANGA, SLFP Enseignement
Véronique de THIER, FAPEO
Bernard HUBIEN, UFAPEC
Didier LETURCQ, WBE



| RDV manqué? Les politiques ont

Table ronde des politiques | Congrès de l'APPEL | vendredi 22 mars 2019

« Ils sont venus, ils sont tous là... » comme le dit la chanson. Ils ont prévu leur intervention et sont également prêts à répondre aux questions de la salle. L'exercice est délicat... le public syndical n'est jamais facile... et l'enseignant est d'un caractère trempé ! Je le sais, j'en suis aussi. Enfin... j'en fus durant toute ma carrière passée dans les classes pendant 15 ans, avant d'accompagner les profs eux-mêmes, pendant 20 ans en formation continue (ceci pour situer d'où je parle). Mais nous sommes-nous loupés ? Billet d'humeur.

On le sait bien, « Mettez deux enseignants dans une salle, laissez-les parler et ils vous referont le monde ». Je suis comme eux. Je suis comme vous. Mais ici, la préoccupation était un peu plus resserrée... il s'agit plutôt de refaire l'école, de se pencher sur cette énième nouvelle réforme qui décidera notamment de nos conditions de travail, et que l'on nomme « Pacte d'excellence »... que certains auraient plus volontiers intitulé « Pacte d'émancipation ». J'avoue, je partage l'intention de la nuance apportée. Mais voilà, « Excellence » restera.

Chacun y va selon sa tendance politique, à commencer par Madame la Ministre en charge d'un dossier dont elle a hérité, bon gré mal gré. Son propos est décidé. On a travaillé en sollicitant les organes représentatifs et les autres acteurs de terrain... Soyez confiants, cela avance bien et la réussite viendra non seulement de cette concertation pas à pas, mais aussi des moyens nouveaux dégagés pour le financement. Les autres représentants politiques, membres, eux aussi, de la commission pour l'Éducation, attestent du travail accompli... lequel ne produit pourtant peut-être pas encore ses fruits : du côté des indicateurs, peu de chose ont bougé, il faut le reconnaître ! Mais le

changement était inévitable, car si l'on regarde le passé : ça ne marchait pas : trop d'échecs... Si l'on ne change pas une équipe qui gagne, on ne maintient pas une méthodologie qui ne produit pas les effets escomptés.

Un sujet retient longuement la parole, sous la pression d'un représentant politique rappelant ses anciennes fonctions de chef d'établissement pour asseoir son avis : le tronc commun... modifié et allongé... une erreur selon lui. On s'échauffe quelque peu là-dessus. Est-ce une bonne chose de l'allonger, retardant par la même occasion le moment d'une (ré)orientation réfléchie ? Et la réponse cherche à se faire entendre : avant que de parler d'allongement, il faut bien percevoir que c'est le parcours de ce tronc commun qui est modifié et qui doit être novateur : une approche plus polytechnique qui devrait éveiller l'étudiant à un plus large panel de compétences pour qu'il trouve sa voie... une stratégie qui ne convint pas le querelleur convaincu qu'on n'aura pas le cadre organisationnel pour y parvenir : enseignants formés et locaux de classes adaptés.

On le sent, la campagne électorale bat déjà son plein. Je n'ai jusqu'ici cité aucune couleur pour ne pas entrer dans ce jeu partisan. Je suis resté malgré tout étonné des

pourtant répondu à l'APPEL

applaudissements répétés qui m'ont laissé penser que la salle était acquise plus volontiers aux propos venant d'un bord.

Il m'a pourtant semblé que ledit propos pouvait porter à analyse... Très habile de critiquer le niveau à la baisse des élèves et de renvoyer la responsabilité aux instituteurs ! De dire que les parents sont trop intrusifs dans l'école. Que les détachés, c'est autant de profs en moins dans les classes... l'effet de vases communicants renvoyant le poids de cette décision sur les épaules de chacun. Oui, on était en campagne ! Et certains savent y faire en démagogie. Mais alors, si l'on était en campagne, pourquoi n'avoir pas osé la question qui tue ?

On a refait l'école en prévision des prochaines générations. On a envisagé des pistes long terme en souhaitant que les mandataires en charge de l'enseignement au lendemain du 26 mai, qui qu'ils soient, ne détricotent pas tout... On se l'est même promis devant la salle. On a ferrailé sur la question du choix d'un tronc commun et d'un parcours polytechnique qui permettent aux étudiants de s'orienter responsablement vers un métier d'avenir correspondant à leur vraie nature.

Mais personne, ni des politiques au micro, ni des enseignants intervenus dans le Questions-réponses qui a suivi n'a évoqué la situation de nos jeunes qui, depuis plusieurs semaines, manquent les cours le jeudi pour réclamer une Justice climatique.

A quoi peut bien servir l'École s'il n'y a plus d'avenir ? C'est ça la « bonne » question du moment ! Qui aujourd'hui atteste d'un sens des responsabilités dans cette aventure humaine ? Il semble que personne n'ait entendu la gravité de ce que la jeune génération nous renvoie à la figure. Nous ne sommes pas face à un

mauvais bulletin qui nous renverra à la période suivante avec la mention « peut mieux faire ». Ce n'est même pas suffisant de dire que la situation est plus problématique, du genre : « l'année est compromise ! Il va falloir revoir votre méthode de travail ».

Il y a le feu à l'école ! Ni plus ni moins. Ne l'avez-vous pas compris, c'est la fin du système. Game over... A moins que !

A moins que l'on se ressaisisse. Que l'on déclenche un vaste plan de mobilisation. Que l'on mette les priorités sur le climat, toute affaire cessante. C'est de cela que les profs devraient à mon sens se préoccuper pour l'heure.

Je comprends bien sûr qu'un Congrès annuel, ça a sa logique, sa rythmique. Qu'une période électorale, c'est l'occasion rêvée d'écrire des livres blancs, d'interpeller chaque parti pour connaître les orientations des programmes... Bla, bla, bla. OK ! J'ai de la bouteille dans l'exercice pour avoir milité au sein de l'APPEL et avoir pris des coups dans pas mal de combats syndicaux. Mais là... je me dis qu'on est passé à côté de l'occasion. D'une occasion.

Car heureusement, il y en a d'autres à saisir. Loin de moins d'être défaitiste. Si le monde a une chance de s'en sortir, je veux y contribuer.

Alors... on se mobilise à côté de nos jeunes ? Au moment où j'écris ces lignes (qui ne paraîtront que dans l'APPEL-info de juin), ils sont dans la zone neutre... Je repense à nos manif de 'go... Rappelez-vous, il y avait déjà le FEU* à l'école. Et on a tout arrêté car on était convaincu qu'il fallait le faire ! Alors, allons-y une nouvelle fois. Avec les jeunes, nous n'avons rien à perdre, si ce n'est notre avenir ! |

[Michel Berhin]

* FEU : Front des Enseignants Unis

Voir l'école maternelle

« Des compétences clés pour mieux prendre en compte la précarité et la diversité »

par la Fondation Roi Baudouin 2019

Cette très intéressante et importante contribution à la valorisation de notre enseignement maternel est organisée en quatre chapitres : * l'école maternelle, une chance à saisir ; * des compétences pour garantir à tous les enfants des chances égales de développement et d'apprentissage ; * les pratiques concrètes au programme de toute Formation Initiale ; * Des recommandations dans la préparation des futurs enseignant(e)s préscolaires.

1. L'École maternelle, une chance à saisir

La pauvreté infantile est préoccupante, la population scolaire est davantage paupérisée et diversifiée.

Un investissement précoce n'a que des avantages, surtout s'il s'opère dans des systèmes de qualité.

Il est très important de souligner que les actions positives qui peuvent être menées doivent :

- comprendre les mécanismes de reproduction des inégalités ;
- amener les enseignant(e)s à être positif(ve)s dans leur façon d'aborder le métier et le concept de diversité ;
- tenir compte du fait qu'il faut respecter l'appartenance de l'enfant à son environnement culturel et social propre et en même temps s'appuyer sur ses potentialités et ses besoins spécifiques.

2. Quelles compétences mettre en œuvre pour garantir à tous les enfants des chances égales de développement et d'apprentissage ?

L'École doit assumer sa responsabilité sociale.

Il faut faire place à une approche globale de l'enfant et développer leurs compétences langagières.

Il faut accompagner tous les enfants dans leurs apprentissages.

Le développement de relations de qualité avec les parents est indispensable, de même que la nécessité pour les professionnels de collaborer.

Il faut développer une capacité d'analyse réflexive et réguler les pratiques.

Notons que développer les compétences langagières des enfants est une nécessité absolue dans le cadre de l'apprentissage des langues à l'école ; il convient de privilégier une pédagogie de la langue orale et accompagner les enfants allophones dans l'apprentissage du français, de placer le langage au centre de toutes les préparations, d'avoir, pour les enseignant(e)s, la plus grande maîtrise possible du français et la volonté de documenter ses pratiques.

en grand

3. Quelles pratiques concrètes en Formation Initiale prépareront-elles les futurs enseignant(e)s préscolaires au soutien des enfants issus des milieux précarisés ?

Les questions relatives à la pauvreté et la diversité doivent être abordées de façon transversale et concertée en (notamment) impliquant l'ensemble des formateur(trice)s dans la préparation des étudiant(e)s au soutien des enfants de milieux précarisés.

La prise en compte des enjeux de pauvreté et diversité doit apparaître dans la Formation Initiale, dans l'observation des enfants, ainsi que dans des collaborations étroites entre Hautes Ecoles et maîtres de stages.

Il s'agit de développer sept compétences-clés :

- la responsabilité sociale des enseignant(e)s préscolaires ;
- poser un regard holistique sur l'enfant ;
- être apte à soutenir les compétences langagières des enfants ;
- les compétences didactiques visent à faire apprendre tous les enfants ;
- il faut des capacités de décentration et de cheminement vers les parents ;
- mettre en œuvre des compétences de travail collaboratif et en équipes ;
- il est essentiel d'analyser, réguler et documenter les pratiques.

4. L'ouvrage développe quelques recommandations à l'usage des formateur(trice)s des futurs enseignant(e)s préscolaires quant au soutien des enfants issus de milieux précarisés :

- il faut prendre en compte la spécificité du métier d'enseignant(e) à l'école maternelle ;
- il faut mettre en œuvre les sept compétences-clés pour un soutien de qualité de tous les enfants ;
- il faut, en parallèle, réunir les conditions de réussite favorisant l'acquisition des sept compétences.

Les futur(e)s enseignant(e)s seront comme leurs formateur(trice)s concernés par le soutien des enfants issus de milieux défavorisés (avec tous les enjeux de la pauvreté et de la diversité).

Il est indéniable qu'une collaboration approfondie entre Hautes Ecoles et maîtres de stages est absolument indispensable.

Relevons en conclusion ces quelques constats :

- connaître les réalités de la pauvreté et la compréhension de leur impact sur la trajectoire scolaire des enfants ;
- les enseignant(e)s ont un rôle central à jouer dans le développement de l'enfant et doivent avoir une approche positive de toutes les situations sociétales et adhérer au principe d'éducabilité de tous les enfants ;
- envisager que le français puisse s'enseigner comme s'il était une langue étrangère. |

[Jacques Morisot]

Coin « Circulaires » ... pour l'En

TYPE DE CIRCULAIRE + PÉRIODE DE VALIDITÉ

Ad : circulaire administrative

Info : circulaire informative

Circulaire 7051 du 19.03.2019 (Ad à partir du 18.03.2019)

Mise en œuvre du nouveau décret relatif au Service général de l'Inspection et plus particulièrement de l'intégration des inspecteurs de religion au sein de ce service.

Circulaire 7052 du 19.03.2019 (Ad à partir du 18.03.2019)

Gratuité scolaire.

Circulaire 7043 du 21.03.2019 (Info à partir du 21.03.2019)

« Mon Espace » le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Administration générale de l'Enseignement se lance dans l'administration digitale à l'avantage des membres du personnel de l'enseignement.

Circulaire 7078 du 03.04.2019 (Info)

E-classe, la plateforme numérique au service des enseignants. E-classe est une vaste bibliothèque numérique de ressources éducatives, destinée à épauler les enseignants dans l'élaboration de leurs séquences pédagogique.

Circulaire 7080 du 03.04.2019

Dispositions applicables à partir de l'année scolaire 2019–2020 en matière de droit d'inscription dans l'enseignement de promotion sociale.

Circulaire 7087 du 15.04.2019 (Ad)

La Certification par Unités d'Acquis d'apprentissage (CPU) expérimentale en 4^e–5^e–6^e années : précisions/éclaircissements.

Quelques éclaircissements concernant la mise en œuvre de la CPU en 4^e–5^e–6^e années.

Circulaire 7104 du 26.04.2019 (Info)

Personnel administratif – Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2019.

Circulaire 7113 du 13.05.2019 (Ad pour le 30.09.2019)

Calendrier général de fonctionnement des établissements d'Enseignement de promotion sociale pour l'année scolaire 2019–2020.

Précise les informations utiles à l'établissement du calendrier général de fonctionnement pour l'année scolaire 2019–2020, rappelle les dispositions relatives à l'organisation des unités d'enseignement et à la gestion de la dotation de périodes.

Circulaire 7119 du 14.05.2019 (Info)

« Formation tronc commun – Référentiel des compétences initiales ».

Formation de base des membres du personnel de l'enseignement maternel.

Circulaire 7128 du 16.05.2019 (Ad)

Enseignement de promotion sociale inclusif.

La circulaire expose le dispositif mis en place par le décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif.

Circulaire 7134 du 17.05.2019 (Info)

Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau maternel. Cette circulaire présente les dispositions énoncées dans le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement. Elle aborde toutes les mesures spécifiques pour le niveau maternel.

enseignement Libre Subventionné



Circulaire 7135 du 17.05.2019 (Info)

Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau primaire. Cette circulaire présente les dispositions énoncées dans le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement. Elle aborde toutes les mesures spécifiques pour le niveau primaire.

Circulaire 7136 du 17.05.2019 (Info)

Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau secondaire. Cette circulaire présente les dispositions énoncées dans le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement. Elle aborde toutes les mesures spécifiques pour le niveau secondaire.

Circulaire 7142 du 21.05.2019 (Ad)

Formation en cours de carrière – demande pour des demi-jours de formation supplémentaire – première et deuxième cohorte des établissements scolaires devant établir un plan de pilotage.

Circulaire 7156 du 24.05.2019 (Ad)

Circulaire relative à l'encadrement complémentaire de logopèdes dans les centres PMS organisés et subventionnés par la FWB.

Nouvelles dispositions concernant l'encadrement complémentaire de logopèdes dans les centres PMS organisés et subventionnés par la FWB.

Circulaire 7163 du 29.05.2019 (Ad)

Vade-mecum relatif au statut des directeurs et directrices pour l'enseignement libre et officiel subventionné.

Circulaire 7167 du 03.06.2019 (Info)

Mise en œuvre du décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs. |

[Jean-François Ghys, Permanent communautaire]

| Allongement du tronc commun :

Cette mesure-phare du Pacte a été votée par le Parlement de la FWB en toute fin de législature. Elle est décriée et (sans doute) mal comprise. Essayons d'y voir clair et parlons d'un nouveau tronc commun plutôt que d'allongement.

Tout d'abord, ce tronc commun couvre l'enseignement obligatoire de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} secondaire en un cursus scolaire sans discontinuité, c'est à dire douze années, dont neuf dans le fondamental. C'est dire l'importance de ces 9 premières années, les 3 dernières n'étant que l'aboutissement de tout ce qui aura été fait dans le fondamental. Cet allongement d'un an ne tombe donc pas de n'importe où, il a une réelle signification dans ce long cursus de 12 ans !

C'est pourquoi un énorme paquet de moyens a été consacré à ces premières années, surtout les 3 premières (école maternelle), ce qui était loin d'être le cas jusqu'ici, puisque - il faut bien le dire - l'essentiel des moyens était (depuis le Pacte scolaire de 1959) consacré au secondaire (âge d'or du rénové ou l'art du gaspillage camouflé, sans que les autres niveaux ou secteurs aient pu en profiter). On a enfin compris qu'injecter beaucoup de moyens en « aval » (le secondaire) sans que l'« amont » (le fondamental) ait pu recevoir de quoi préparer les élèves à entamer le secondaire était une pure aberration. Justice est enfin rendue au niveau fondamental, ce que reconnaissent tous les experts et acteurs de terrain.

Ensuite, c'est dès la première maternelle qu'il faut comprendre toute l'importance de ce nouveau tronc commun : renforcement des savoirs de base (maths, sciences, français) et de l'apprentissage des langues étrangères ; formation polytechnique et pluridisciplinaire. Lorsque les élèves issus du fondamental entreront dans le secondaire ou – pour le dire de façon plus

appropriée – lorsqu'ils poursuivront encore pour trois ans le cursus entamé neuf années auparavant, ils ne débarqueront pas de nulle part. Ils auront déjà derrière eux ces neuf années de formation aussi pointue (savoirs de base) que variée (compétences diverses et multiples dans tous les domaines).

En outre ils auront été habitués, dès la 1^{ère} maternelle, à travailler autrement, en groupe, avec des objectifs, selon des projets, en bénéficiant de remédiation (immédiate ou dans la durée), d'individualisation des apprentissages. Il serait évidemment absurde de ne pas comprendre qu'il y aura dorénavant une réelle continuité entre le fondamental et le secondaire, car l'objectif, ici, est bien d'éviter les cassures que représentent les passages de niveaux en dehors de toute cohérence.

D'ailleurs, on ne parlera plus d'enseignement maternel, primaire ou secondaire, on envisage le tout dans un cursus ininterrompu, chaque niveau n'étant pas une finalité, mais un moyen d'arriver, in fine, à choisir en connaissance de cause comment on terminera l'enseignement obligatoire : se préparer à poursuivre des études ou apprendre à entrer dans la vie professionnelle. Mais on est certain, en tout cas, d'avoir obtenu le meilleur des bagages de base.

Troisièmement il faut savoir que ce tronc commun (nouvelle mouture) ne commencera qu'en 2020 avec les enfants entrant en 1^{ère} maternelle. Aucun de nos jeunes, en cours de scolarité aujourd'hui, ne sera concerné par le nouveau système.

soyons positifs !

Petit calendrier de mise en œuvre

2019 – 2020

Pas de changement dans les grilles-horaires.
Mais dans le fondamental, 170 logopèdes sont engagés et mis à la disposition des CPMS.
Objectif ? Soutenir les enseignants à la détection des difficultés de langage et vérifier l'acquisition du français. C'est une bonne nouvelle de savoir qu'enfin ! on met le paquet sur l'acquisition de la langue d'apprentissage.
A ces 170 logopèdes se sont ajoutés les puériculteur(trice)s et instituteur(trice)s maternel(le)s déjà engagés. Au total 1175 personnes renforceront l'aide aux apprentissages dans le fondamental.
Les référentiels (à l'école maternelle) seront nouveaux et accessibles dès la rentrée 2019.

2020 – 2021

Nouveau cursus, nouvelle grille horaire, nouveaux référentiels pour les élèves des classes maternelles.
Davantage de logopèdes, puériculteur(trice)s et instituteur(trice)s engagés précédemment.

2021 – 2022

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaire testeront le nouveau cursus tel que prévu pour le fondamental.
Des personnels supplémentaires encadreront les heures de remédiation (incluses dans la grille horaire), soutiendront les élèves en difficulté. Il est possible que deux enseignants travaillent simultanément dans la même classe pour certains cours.
Et cet engagement d'enseignants supplémentaires se chiffrera en milliers.
Ce cheminement sera progressif, année par année ; on n'interviendra pas d'un seul coup dans toutes les années de l'obligatoire.

2022 – 2023

Dès la 3^{ème} primaire, on introduit l'apprentissage d'une première langue moderne (cfr situation comparable à celle de Bruxelles) ; une seconde langue moderne sera choisie en 2^{ème} secondaire.
Dans le fondamental, l'accent sera mis aussi sur le numérique.

2025 – 2026

Les élèves qui étaient en 3^{ème} primaire en 2022 – 2023 entreront en 6^{ème} primaire et passeront leur CEB. Celui-ci restera certificatif, mais c'est le conseil de classe qui décidera de le faire passer en 1^{ère} secondaire.
Des moyens supplémentaires seront octroyés aux écoles secondaires qui accueilleront des élèves n'ayant pas obtenu le CEB. La remédiation, directe et immédiate, sera donnée par des équipes à l'encadrement plus étoffé.

2026 – 2027

Ce n'est qu'à cette date que les élèves entrant en secondaire connaîtront le tronc commun « nouvelle formule ». Le redoublement sera toujours possible en 1^{ère} et 2^{ème} secondaire.

Les sept domaines d'apprentissage (dans la continuité de ce qui aura été fait dans le fondamental pendant neuf ans) seront :

- les français, les arts, la culture ;
- les langues modernes ;
- les mathématiques, les sciences, la technique ;
- les sciences humaines, la philosophie, la religion ;
- l'éducation physique ;
- la créativité, l'engagement ;
- la capacité d'apprendre à apprendre.

L'accent est mis sur l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) ainsi que la connaissance du français.

Chaque élève recevra un bagage pédagogique polytechnique et pluridisciplinaire (par exemple des cours d'informatique, l'acquisition de compétences manuelles, une initiation aux arts et à la créativité, ...).

2028 – 2029

Entrée en 3^{ème} secondaire pour une troisième et dernière année dans le tronc commun.

2029 – 2030

Les élèves choisissent entre une filière de transition et une filière de qualification.

La première correspondra à ce que nous appelons dans le système actuel « l'enseignement général » à laquelle s'ajouteront des options techniques et professionnelles ne débouchant pas directement sur la maîtrise d'un métier. C'est la filière qui mènera à l'enseignement supérieur.

La seconde mènera à la pratique d'un métier, en augmentant le taux d'insertion professionnelle. Les liens actuels avec le monde de l'entreprise seront renforcés (stages, immersion, alternance) de même les synergies avec les régions. La poursuite d'études supérieures nécessitera le passage par une septième année.

Toutes les étapes de cet agenda seront évaluées chaque année.

Rien n'est donc laissé au hasard et rien ne se fera dans la précipitation.

Il reste à espérer que les gouvernements suivants ne remettront pas en cause une réforme systémique construite au consensus depuis 2015 et qui doit prouver sur les moyen et long termes toute sa pertinence. Juger aujourd'hui sur les standards actuels de notre enseignement ce que sera l'École de demain à la lumière du Pacte serait une erreur fondamentale. Il faut d'abord amener par ce cursus naissant (1^{ère} maternelle) nos jeunes qui n'auront pas connu les dérives du système actuel vers tout ce que le « tronc commun nouveau » pourrait leur apporter de bénéfique.

Rappelons que les cursus des élèves seront, dans chaque école, déterminés par les objectifs que se seront donnés les équipes éducatives sur la base des constats et états des lieux pratiqués dans chaque établissement.

Rien ne sera imposé ex abrupto ou ex nihilo. Tout sera réfléchi, concerté, élaboré et évalué tout au long du processus. Ce processus pourra continuellement être remis en question, réorienté, corrigé.

Reproduire dans ce nouveau système les erreurs que connaît notre enseignement actuel serait absurde.

La pertinence de l'allongement du tronc commun sera bien évidemment questionnée à l'occasion de toutes les évaluations périodiques qui suivront de très près chacune des phases de la mise en œuvre de l'allongement du tronc commun tel que défini dans l'agenda d'implémentation. |

[Jacques Morisot]

APPEL FORMULAIRE D’AFFILIATION 2019

Date d'affiliation souhaitée : 01 / /

n° d'affiliation (ne pas remplir) : 98 /

Données personnelles

première affiliation transfert CGSLB → APPEL re-affiliation

sexe femme homme

état civil : célibataire marié(e) cohabitant(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve)

nom prénom

rue n° bte CP commune

pays

gsm téléphone fixe

e-mail n° de registre national (dos de la carte d'identité)

nationalité date de naissance lieu de naissance

mode de paiement : je complète le talon de domiciliation au verso j'effectue un virement annuel : IBAN : BE87 2100 2464 2294 BIC : GEBABEBB

situation particulière : mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR) retraité(e) chômeur(se) allocataire étudiant(e)

date de désaffiliation de votre ancien syndicat

Y a-t-il continuité de paiement des cotisations d'une organisation syndicale à l'autre ? oui non

→ Si oui, vous pouvez faire valoir votre ancienneté et bénéficier des avantages selon nos conditions.

Données professionnelles 1

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d'entreprise 0 n° d'établissement 2

fonction exercée

niveau d'enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d'enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

charge horaire : temps plein temps partiel (en fraction) statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

Données professionnelles 2

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d'entreprise 0 n° d'établissement 2

fonction exercée

niveau d'enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d'enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

charge horaire : temps plein temps partiel (en fraction) statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

Pour un troisième emploi, veuillez nous communiquer vos données ci-dessous :

date / /

signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En signant ce document, vous acceptez expressément que la CGSLB demande votre numéro de registre national et traite ce numéro dans le cadre de ses services.

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier. Pour plus d'informations, consultez notre site web. Vous y trouverez le lien vers la déclaration de protection de la vie privée.

voir verso →

Cotisations 2019

catégories	montants mensuels
temps plein	14,70 €
• temps partiel (3/4 max.) • DPPR • demandeur d'emploi	9,10 €
• retraité • étudiant 25 ans et plus	5,30 €
étudiant 18 à 24 ans	gratuit

Toute modification future des données personnelles et professionnelles devra nous être signifiée par écrit et prendra effet au 1^{er} jour du mois suivant la date de réception de la demande.

En cas de paiement annuel, le montant à payer dépend de la catégorie de cotisation : 14,70 € ou 9,10 € ou 5,30 € multipliés par le nombre de mois complets restant jusque fin décembre + communication : prénom + nom.
A verser sur le compte : **BE87 2100 2464 2294** de l'APPEL,
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE

Perception récurrente (Business to Customer)

Données titulaire du compte (à compléter par le débiteur)

nom						prénom									
rue				n°			bte			code postal			commune		
compte en banque IBAN															
BIC															
nom affilié (si autre que le débiteur)															
fait à						date									
signature															

Je soussigné(e) déclare :

- être titulaire ou mandataire du compte repris ci-dessous ;
- accepter que la CGSLB envoie des ordres à ma banque pour débiter mon compte d'un montant ;
- accepter que ma banque débite mon compte conformément aux instructions de la CGSLB ;
- accepter la proposition de la CGSLB qui peut procéder à l'exécution de tout paiement domicilié sans délai de notification ;
- accepter la proposition de la CGSLB que le paiement domicilié mensuel peut immédiatement être modifié en fonction du statut du membre connu par la CGSLB à ce moment-là, et ceci conformément au règlement des cotisations ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas d'arriérés de paiement, les arriérés peuvent être payés par une augmentation temporaire des paiements domiciliés jusqu'à concurrence du solde impayé avec un maximum de 50 euros par mois ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas de surplus inférieur au montant du paiement mensuel, ce montant sera déduit du paiement mensuel ;
- être d'accord avec l'enregistrement et le traitement de mes données personnelles par l'AF CGSLB ayant son siège social au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gent, c.-à-d. l'organisation responsable du traitement. Ces données personnelles sont uniquement traitées dans le cadre de l'exécution des services de paiement concernant les cotisations du membre pour lesquelles le mandat a été donné, y compris la prévention d'abus et de fraude. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit de rectification de données incorrectes, une demande doit être envoyée à l'adresse précitée.

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

Données créancier

nom : **CGSLB**
identifiant créancier : **BE66 007 0850330011**
adresse : **Koning Albertlaan 95, 9000 Gand, Belgique**

Réservé à la CGSLB

motif domiciliation : **cotisation APPEL pour numéro d'affiliation**

numéro de mandat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nous vous répondons !

Le secrétariat

Le siège central du Secrétariat général est accessible de 8 h 30 à 16 h 00

Boulevard Poincaré 72 | 1070 Bruxelles

tél. 02 558 51 71 | courriel appel@cgslb.be

| **Législation, commissions paritaires, chambres de recours, enseignement secondaire, fonctionnement et compétences CE-CPPT, DPPR, pensions**

Marc Mansis secrétaire général

tél. 02 558 51 71 | gsm 0476 86 72 03 | courriel marc.mansis@cgslb.be

| **Enseignement fondamental, puéricultrices, ACS-APE, fonctionnement et compétences ICL, Enseignement spécialisé, congés et interruptions de carrière**

Jean-François Ghys permanent communautaire

tél. 02 558 51 71 | gsm 0475 46 49 88 | courriel appel@cgslb.be

| **Enseignement supérieur**

Claire Gislain

gsm 0495 13 73 09

| **Titres et fonctions**

Paul Tysebaert

gsm 0472 57 77 09 | courriel appel@cgslb.be

| **CPMS**

Anne-Marie Decock

gsm 0496 45 48 78

| **Pour vos questions relatives à votre affiliation, vos cotisations, primes syndicales, demandes de primes de solidarité (naissance, adoption, mariage, cohabitation légale et pension)**

Inès Dubois Secrétaire

tél. 02 558 51 71 (lu · ma · je · ve : 8 h 30 – 12 h · me : 13 h – 17 h) | courriel ines.dubois@cgslb.be

Votre délégué(e) régional(e)

Bruxelles · Brabant wallon

Angéline Carette | gsm 0474 84 43 86 | courriel angelina.carette@hotmail.fr

Namur · Luxembourg

Thierry Davister | gsm 0477 87 02 58 | courriel davisterthierry@gmail.com

Liège · Verviers · Huy · Waremme

Antonia Varisano | gsm 0473 55 12 15 | courriel t-varisano@hotmail.com

Mons · Charleroi · Hainaut centre

Fabrice Van Hastel | gsm 0478 76 41 69 | courriel vanhastel.f@hotmail.com

Hainaut occidental

Carole De Soete | gsm 0475 29 76 35 | courriel carole.desoete@hotmail.com

Et vos délégués locaux, votre aide de première ligne !

**L'APPEL
vous souhaite
d'excellentes
vacances
ressourçantes !**

« Pour aller de l'avant, il faut prendre du recul,
car prendre du recul, c'est prendre de l'élan. »

Mc Solaar